

USAL, Section romande : procès-verbal de l'assemblée générale annuelle

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **38 (1966)**

Heft 6

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

USAL - Section romande

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle

de la Section romande de l'USAL, samedi 7 mai 1966,
au Cercle Ouvrier, Yverdon.

19

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée générale 1965.
2. Communications présidentielles.
3. Rapports du comité et du rédacteur de l'«Habitation».
4. Rapport du caissier.
5. Rapport des vérificateurs des comptes.
6. Discussion et approbation des rapports.
7. Accueil des nouveaux membres.
8. Assemblée des délégués de l'USAL suisse à Saint-Gall, les 21 et 22 mai.
9. Propositions et divers.

Exposé de *M. Charles Richard*, chef de l'OCVL, sur la nouvelle législation fédérale sur l'encouragement à la construction de logements.

(Cet exposé, ainsi que le rapport du président, sont reproduits par ailleurs dans la revue «Habitation».)

Présences: selon listes signées.

Assemblée statutaire

M. Arthur Maret, président, ouvre l'assemblée statutaire annuelle à 10 h. 15. Il salue l'assemblée et ses invités, notamment le délégué du Conseil d'Etat, *M. Charles Richard*, *M.* le syndic de la ville d'Yverdon, *M. Martin*, le secrétaire central de l'USAL, *M. Zurcher*, *M^{me} Bonnard*, de l'Agence télégraphique suisse, et les délégués de la presse locale.

Plusieurs membres du comité se sont fait excuser par suite de diverses obligations ou de maladie.

1. *Le procès-verbal* de l'assemblée annuelle 1965 à Lausanne a été publié par la revue «Habitation» en temps opportun. La parole n'étant pas demandée, il est adopté sans remarques. On peut ajouter toutefois que, pendant l'année de l'Exposition nationale, les municipalités de Pully et de La Tour-de-Peilz ainsi que le Conseil d'Etat du Valais ont demandé leur admission à l'USAL.

2. *Communications du président.* – *M. Maret* adresse un appel pressant aux membres de la Section romande pour qu'ils s'inscrivent au Congrès annuel de l'USAL les 21 et 22 mai prochains à Saint-Gall. Nous disposons de quarante mandats que nous devons utiliser le plus possible. *M. Mercier*, à la demande du président, rappelle le programme de la journée, dont chacun a reçu le texte.

M. Maret remercie chaudement les organisateurs, notamment le Logement ouvrier, qui offre l'apéritif, et la ville d'Yverdon, qui nous présentera ses réalisations et offrira un vin d'honneur. Celui-ci sera servi au Château de Champ-Pittet, où l'assemblée sera close vers 18 h.

M. Martin, syndic d'Yverdon, souhaite la bienvenue à l'assemblée et répond aux paroles du président en souhaitant un effort accru des pouvoirs publics et des coopérateurs pour résoudre le problème de la construction de logements à but social.

3. *Rapport du comité et du rédacteur de la revue «Habitation.»* – (Le rapport du président, vivement applaudi, fera l'objet d'une publication dans la revue «Habitation».)

Au sujet de celle-ci, le rédacteur, *M. J.-P. Vouga*, architecte cantonal, présente le rapport suivant:

Comme ces dernières années, le volume de la revue s'est encore accru. Par suite, le nombre des pages de texte et celui des illustrations, hélio comprises, a été plus grand. Les comptes aboutissent à un bénéfice de 795 fr. dû en partie à la collaboration de «Das Wohnen». Celle de *M^{me} de Dardel* est de plus en plus appréciée.

Des échos, pas tellement nombreux mais significatifs, nous permettent d'admettre que la revue réalise un équilibre satisfaisant et qu'elle est appréciée.

Des numéros importants ont été consacrés à des travaux originaux ou à des objets précis: espaces verts, exigences minimum de la ville de Copenhague, rapport des experts fédéraux après les conférences de Berne. Des tirés à part ont été produits sur ces sujets. Depuis la dernière assemblée, des publications importantes ont été faites: Panorama des grandes réalisations suisses – Réalisations au Danemark – Habitations individuelles.

Les logements pour étudiants feront l'objet d'un prochain article. A ce sujet, on peut mentionner que les étudiants de l'EPUL font souvent des recherches et des travaux qui présentent un grand intérêt. Comme ce sont des exercices, on ne les retient pas, mais, dans bien des cas, ils mériteraient d'être publiés.

La collaboration avec «Das Wohnen» est devenue une réalité dont chacun se félicite. Nous tenons toutefois à conserver la personnalité de la revue «Habitation» et son intérêt architectural en toutes circonstances.

Le rédacteur remercie les Imprimeries Populaires dont le travail reste au-dessus de tout éloge. L'accroissement de

la publicité a encouragé l'imprimerie à verser une ristourne fort appréciée à la caisse de la rédaction.

Enfin, la Rédaction de la revue renouvelle son appel à tous les membres de l'USAL qui auraient l'occasion de proposer un communiqué, des plans ou un article sur les réalisations dont ils s'occupent. La revue doit constituer notre moyen d'information mutuel. Que chacun le comprenne et prenne la peine de s'exprimer quand l'occasion se présente.

4. *Rapport du caissier.* – Les comptes annuels de la section ont été distribués quelques jours avant l'assemblée. *M. Follonier* les présente et s'offre à répondre à toute question sur l'exercice écoulé qui, sauf pour la revue «Habitation», se termine par un déficit. La donation de la Société genevoise pour l'amélioration du logement a passé à capital.

5. *Rapport de la Commission de vérification.* – Le rapport des vérificateurs est lu par *M. Detrey*.

6. *Discussion. Approbation des rapports.* – *M. Kolly* constate que les comptes de la section ne bénéficient plus du produit de la revue «Habitation». Il faudrait donc équilibrer la situation d'une autre manière.

M. Maret pense que l'augmentation du nombre de nos appartements et l'admission de nouveaux membres permettront d'y parvenir. La parole n'étant plus demandée, les rapports du président, du caissier et des vérificateurs sont mis aux voix.

Ils sont approuvés à main levée et sans opposition.

7. *Accueil des nouveaux membres:* Les candidats sont plus nombreux cette année. Ce sont:

La Société Coopérative d'habitation «La Cité heureuse», de Genève-Balexerre;

le Groupe «Jura A» de la Solidarité, à Fribourg;

la Coopérative L'Aurore, de la FOMH, de Chippis, Valais;

la Société Cité Bellevaux-Pavement A, S.A., Lausanne;

et la Société Fiduciaire et de gestion GESTI S.A., à Genève.

Ces cinq nouveaux membres collectifs sont admis par acclamation.

8. *Assemblée des délégués de l'USAL suisse à Saint-Gall, 21 et 22 mai.* – *M. Maret* signale qu'une dizaine d'inscrip-

tions sont parvenues au secrétariat pour les deux journées de Saint-Gall.

Chacun doit examiner s'il lui est possible d'augmenter la représentation romande.

A Saint-Gall, *M. Pillmeier*, membre du Conseil exécutif de Saint-Gall, parlera de «La tâche sociale des Coopératives d'habitation» et *M. Berger*, délégué du Conseil fédéral au logement, de «L'action en faveur de la construction de logements. La contribution des coopératives d'habitation».

9. *Propositions et divers:*

M. Kolly demande que le Congrès suisse soit organisé, une année sur deux, en un seul jour pour réduire les frais.

M. Weiss répond que la proposition a déjà été faite et qu'elle mérite d'être reprise. Il pense s'y employer.

M. Detrey demande comment les sociétés membres ont accueilli la proposition du Comité central de verser 5 fr. par locataire au Fonds de roulement de l'USAL.

La discussion fait apparaître plusieurs formules. Dans plusieurs cas, les locataires ont accepté une retenue de 5 fr. sur leur ristourne de chauffage. D'autres sociétés ont prélevé leur contribution sur leurs ressources générales.

Cet appel est-il unique ou sera-t-il renouvelé?

Probablement, mais on ne sait pas encore.

M. Jaquet a déjà demandé que les statuts et le règlement concernant le Fonds de roulement soient communiqués aux membres.

M. Vouga accepte volontiers d'en insérer les textes dans la revue «Habitation».

La parole n'étant plus demandée, la séance administrative est levée à 11 h. 20.

M. Maret donne la parole à *M. Charles Richard* pour l'exposé principal de la journée sur la nouvelle législation fédérale sur l'encouragement à la construction de logements.

Le secrétaire: F. Hermenjat.